

18 déc 2015 -15:17

Appartient à [Conseil des ministres du 18 décembre 2015](#)

Dotation 2015 à la Région de Bruxelles-Capitale pour l'organisation des sommets européens

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal accordant une dotation pour 2015 à la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre du Fonds de financement de certaines dépenses effectuées qui sont liées à la sécurité découlant de l'organisation des sommets européens à Bruxelles, ainsi que des dépenses de sécurité et de prévention en relation avec la fonction de capitale nationale et internationale de Bruxelles.

En 2015, la Région de Bruxelles-Capitale se voit accorder les dotations suivantes :

- une dotation de 22,5 millions d'euros pour :
 - des dépenses liées à la prévention de la criminalité dans le cadre des sommets européens et autres initiatives liées à la fonction internationale de la Ville de Bruxelles et des communes de la Région de Bruxelles-Capitale, à répartir entre les zones de police selon leur contribution aux sommets européens
 - des dépenses liées à la sécurisation de la STIB, ainsi que celles liées aux plans de prévention
 - des dépenses liées à l'Ecole régionale de police
- une dotation de 15 millions d'euros pour les zones de police afin de financer les inspecteurs destinés aux zones de police de la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre du renforcement de la sécurité dans les transports en commun
- une dotation de 17,3 millions d'euros pour les zones de police pour :
 - le soutien au système Astrid
 - l'accession au cadre de base des agents de police
 - l'apprentissage des langues
 - le sweeping
 - les heures prestées dans le cadre de sommets européens par les corps de police
 - les investissements en infrastructure et en matériel de sécurité
 - le développement d'un libre accès aux images des caméras

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>